

Du tir de l'infanterie

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **24 (1879)**

Heft 5

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-335006>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DU TIR DE L'INFANTERIE¹.

La méthode de combat de l'infanterie subit en ce moment une évolution caractéristique, commencée il y a quelques années déjà, mais dont le développement paraît devoir être hâté par les expériences faites dans les dernières campagnes. Il y a tendance générale à utiliser les armes à feu portatives à des distances bien plus grandes qu'on ne l'a fait jusqu'alors, et cette nouvelle tactique du feu, déjà introduite ou en voie de l'être dans les armées de plusieurs grandes puissances, semble appelée à jouer dans les guerres futures un rôle prépondérant.

La France, l'Allemagne et la Russie ont adopté dans ces dernières années, pour augmenter l'efficacité du tir de leurs armes, une cartouche renfermant une charge plus forte et une balle plus lourde que celles qui étaient précédemment employées. Ces cartouches renforcées contiennent une charge de poudre de 5 gr. à 5,2 gr. et un projectile pesant de 24 à 25 gr. L'Autriche a fait de nombreuses expériences dans le même but et a fini par adopter pour son fusil Werndl une cartouche du même genre qui se distingue par les points suivants :

La charge de poudre est plus forte ; la balle présente un poids par cm.² de section droite plus favorable à son trajet dans l'air, sa partie postérieure est enveloppée d'une double feuille de papier ; une rondelle de graisse est interposée entre le projectile et la charge. Le tout est contenu dans une douille de laiton à parois plus épaisses avec un culot massif. Au centre du culot dans un évidement, se trouve une enclume hémisphérique ; de chaque côté de celle-ci deux canaux de communication transmettent le feu de l'amorce à la charge de poudre.

La balle, d'une longueur totale de 2 1/2 calibres, est en plomb doux. Elle présente un corps cylindrique lisse et une pointe ogivale. Grâce à son poids plus élevé et à l'augmentation de la charge, elle se trouve dans des conditions balistiques plus favorables, la trajectoire est plus rasante, la portée plus grande et le tir gagne en précision. — L'enveloppe de papier sert à guider le projectile dans les rayures en empêchant le contact direct du plomb avec les parois de l'âme. L'emplombage du canon, si nuisible à la justesse du tir, est ainsi considérablement diminué. La rondelle de graisse placée derrière le culot nettoie et lubrifie les parois.

Les cartouches adoptées par les quatre grandes puissances citées plus haut sont de construction presque identique ; les poids diffèrent également fort peu, ainsi que le montre le tableau suivant :

PAYS.	CALIBRE EN MILLIMÈTRES.	POIDS EN GRAMMES.		
		Poudre.	Projectile.	Cartouche.
Allemagne	11	5	25	43,4
Autriche	11	5	24	42,5
France	11	5,25	25	43,8
Russie	10,6	5,06	24	42,4

¹ *Ueber den Einfluss der verstärkten Infanterie patrone auf das Feuergefecht der Infanterie.* — Vortrag gehalten im militär-wissenschaftlichen Vereine zu Innersbruck von Hauptmann OTTO SCHMIDT des k.-k. Tyroler Jäger-Regimentes. (*Organ der militär-wissenschaftlichen Vereine*, 5 heft. 1878). Traduit et résumé par MM. G. R. et S., officiers d'artillerie.

L'adoption de ces cartouches a été le point de départ d'une nouvelle tactique du feu dont l'idée avait déjà pris naissance pendant la guerre de 1870-71. Ce fut en 1870 que pour la première fois deux fusils à chargement par la culasse allaient se mesurer sur le champ de bataille. Les Allemands étaient armés du fusil à aiguille Dreyse ayant une portée maxima de 600 m., tandis que les Français pouvaient tirer avec le chassepot jusqu'à 1200 m. et plus.

Au début de la campagne, les Allemands n'attribuèrent que peu d'importance à cette différence de portée des deux armes; ils conservèrent donc leur tactique, consacrée par l'expérience de la campagne de 1866 et n'ouvrirent le feu, même celui des tirailleurs, que lorsqu'ils étaient parvenus à la distance de leur portée efficace; c'est-à-dire lorsque chaque homme pouvait être pris comme point de mire. Les Français, au contraire, tâchèrent d'utiliser autant que possible la supériorité de portée de leur arme en faisant subir des pertes à l'ennemi à des distances qui dépassaient parfois 1200 m.; ils y réussirent très souvent, surtout lorsque leurs adversaires commettaient la faute d'arriver sur le champ de bataille en colonnes profondes. Ces succès obligèrent les Allemands à modifier leur tactique pendant le cours de la campagne; ils évitèrent entièrement les colonnes serrées et les remplacèrent par la colonne de compagnie à intervalles ouverts.

Le feu éloigné des Français aurait eu sans doute un effet bien plus meurtrier si leur troupe avait été exercée avant la guerre au tir à longue portée et à l'estimation des distances. Ce n'était pas le cas. Aussi leur tir, abandonné en quelque mesure au hasard, manquait-il de précision et ne produisait-il pas des effets très redoutables.

Les résultats de la guerre de 1870-71 montrèrent clairement les avantages qu'on pouvait retirer d'une augmentation de portée; aussi les Allemands ne tardèrent-ils pas à échanger leur fusil à aiguille contre le fusil Mauser, qui a une hausse maxima de 1,600 m. Les Français, de leur côté, adoptèrent en 1874 le fusil Gras, qui forme leur armement actuel et dont la hausse est graduée jusqu'à 1,800 m. La Russie adopta également un nouveau fusil, — Berdan II — basé sur les mêmes principes et ayant une portée maxima de 1,500 pas (1200 m.). Une partie seulement de l'armée russe possédait cette arme nouvelle au début de la dernière campagne. Enfin, l'Autriche a adopté pour son fusil Werndl une cartouche qui met cette arme à la hauteur de celles que nous venons d'énumérer.

Les avantages principaux de cette cartouche renforcée sont les suivants :

Le feu de l'infanterie est étendu à des distances de 1,200-1800 m., avec une assez grande précision et une force de pénétration suffisante de la balle. Dans des expériences exécutées en Autriche, à la distance de 1500 m., le projectile traversait 10 ou 11 planches de bois de sapin sec de 26 mm. d'épaisseur, placées les unes derrière les autres avec un intervalle de 0^m,158. A la distance de 1575 m., le nombre des planches traversées était encore de 1,5. Le projectile a donc assez de force pour blesser un homme

à la portée maxima admise pour les nouvelles cartouches autrichiennes.

La trajectoire est plus rasante et l'espace dangereux est augmenté. Pour le fusil Werndl, nouvelle munition, l'espace dangereux maximum pour la hauteur d'homme a été déterminé à environ 375 m. Or, une trajectoire basse est un avantage considérable dans le combat, surtout à des distances relativement faibles. En effet, le soldat qui veut ajuster est obligé de se découvrir; il visera par conséquent aussi vite que possible et le plus souvent très mal ou pas du tout. On peut admettre qu'en guerre on tire aussi souvent sans bien viser qu'on ne le fait en visant. Il est donc de toute importance d'avoir la trajectoire entière dans la hauteur d'homme à de petites distances de l'ennemi, car c'est en général là que se décide le succès d'une affaire.

En revanche, le principal inconvénient de cette cartouche réside dans son poids plus considérable, ce qui amène naturellement un surcroît de charge à porter par le soldat. Le fantassin autrichien, par exemple, reçoit 70 cartouches, constituant un excédant de 830 grammes sur l'ancienne munition. Pour les autres pays, la proportion est à peu près la même. Voici les chiffres officiels :

Pays.	Nombre de cartouches.	Poids en kilogrammes.
Allemagne,	80	3,470
Autriche,	70	3,248
France,	74	3,017
Russie,	72	3,096

On ne peut se dissimuler que l'augmentation de poids de la cartouche ne soit un sérieux inconvénient. Un calcul fait pour l'armée autrichienne a prouvé que pour suffire au transport de la munition nouvelle de 12 corps d'armée, le train devait être augmenté de 420 hommes et 840 chevaux.

(A suivre.)

La vaccination obligatoire à l'armée austro-hongroise et ses suites.

Ainsi que nous l'avons dit dans un précédent numéro, nous empruntons au « *Veteran* » les lignes suivantes sur une question qui a fait et fait encore l'objet de vives controverses dans plusieurs pays.

La constatation de douze cas sérieux d'inflammation des vaisseaux lymphatiques à l'hôpital militaire de N..., et d'un nombre beaucoup plus considérable de cas moins graves dans les infirmeries de la 11^e division d'infanterie, qui se sont tous présentés récemment à la suite de la vaccination des recrues nouvellement entrées au service, nous engage à publier quelques mots sur la vaccination obligatoire. Le médecin qui procédait à la vaccination en sa qualité de médecin militaire et qui avait expérimenté la chose sur lui-même, a été si gravement malade qu'après un traitement de plus de quinze jours tout danger de décomposition du sang n'a pu encore être écarté.

Il est deux arguments sur lesquels nous nous appuierons pour combattre la vaccination obligatoire à l'armée : premièrement le manque de fondement légal de cette obligation; et, en second lieu, l'incertitude de la protection obtenue par la vaccination.

Pour ce qui est du défaut d'autorité légale, nous nous hâtons de faire